Pignan, le 18 juillet 2022

Objet : Fête de l'olive 13 octobre 2024

Madame, Monsieur,

La ville de Pignan, en collaboration avec Montpellier Méditerranée Métropole, organise la fête de l'Olive dimanche 13 octobre 2024 de 10h à 18h.

La municipalité de Pignan serait très heureuse que vous y participiez.

Cette manifestation se déroulera dans le parc du château avec la présence d'une cinquantaine d'exposants.

L'installation des stands est prévue à partir de 8h.

Je vous prie de trouver ci-joint le bulletin d'inscription pour confirmer votre participation et de le retourner en Mairie **avant le 16 septembre 2024** dernier délai, accompagné du chèque de réservation de votre emplacement (à l'ordre du trésor public).

Jennifer PARDINES en charge des festivités est joignable par mail : <a href="mailto:animations2@pignan.fr">animations2@pignan.fr</a> ou au 04 67 64 92 79 pour tous renseignements complémentaires.

Comptant sur votre participation, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Maire,

Michelle CASSAR

# BULLETIN D'INSCRIPTION Fête de l'Olive DIMANCHE 13 octobre 2024

COORDONNEES DE L'EXPOSANT	
Adresse de la société / association : . Nom / Prénom du représentant légal : Adresse complète du représentant légal Code Postal : Tél. :	: . Ville :Tél. mobile :Site internet :

RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIETE
Statut du créateur :  Auto-entrepreneur : N°
Renseignements sur la société :
N° Registre du commerce et société (joindre photocopie datant de moins de 3 mois)
N° registre des métiers (joindre photocopie)
Extrait de KBIS (joindre photocopie datant de moins de 3 mois)
Association:
Récépissé de déclaration en Préfecture de la constitution de l'association + attestation assurance

#### **DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT**

- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport du représentant légal ou habilité
- Photocopie de la carte grise du véhicule transportant les produits
- Règlement des marchés signé et précédé de la mention « Lu et Approuvé »

TARIFS :   Ambulant : 20€/jour	Artisanat : 20€/jour	Food-truck : 40€/jour
Métier de bouche : 60€/jour	Vigneron : 20€/jour	
Je soussigné,	linéaires pour la fête de l'olive on de 8h à 9h30) E pour emplacement(s) vec électricité par emplacen	de 3 mètres linéaires sous 1
	CHEMENT ELECTRIQUE SOU	
□ Oui		Non
Merci de detailler la j	puissance en <u>WATT</u> de chaqu	ie appareil electrique
Types d'appareils (éclairage, a de cuisson, friteuse)		num 3500 watts par opareil)

## **ATTENTION:**

- SI LA PUISSANCE ELECTRIQUE N'EST PAS RESPECTEE, NOUS SERONS DANS L'OBLIGATION DE REFUSER L'INSCRIPTION VOIR L'EXPULSION DU MARCHE
- POUR L'ECLAIRAGE DU STAND, SEULS DES LEDS SERONT AUTORISES

#### PRODUITS OU SERVICES PROPOSES

### (Joindre impérativement 3 photos minimum)

PRODUITS OU SERVICES PROPOSES (joindre impérativement 3 photos minimum)					
	□ Décoration, arts	de la table □ Bijouterie □ Jeux, jouets			
☐ Textile et accessoire ☐ Bien être					
		_			
Produits Fourchette	e Spécificité	Nom fournisseur			
de prix					
estimé					
	□ Bio	☐ Matière première :			
	□ Fait maison				
	□ Fait mains	□ Revente :			
	☐ Revente				
	□ Bio	☐ Matière première :			
	□ Fait maison	_			
	☐ Fait mains	□ Revente :			
	☐ Revente				
	□ Bio	☐ Matière première :			
	☐ Fait maison				
	☐ Fait mains	□ Revente :			
	☐ Revente				
	□ Bio	☐ Matière première :			
	☐ Fait maison	□ Devente :			
	☐ Fait mains	☐ Revente :			
	☐ Revente				
	□ Bio	☐ Matière première :			
	☐ Fait maison	□ Devente :			
	☐ Fait mains	☐ Revente :			
	□ Revente	D Matièra magaièra			
	☐ Bio	☐ Matière première :			
	☐ Fait maison	□ Revente :			
	☐ Fait mains	LI NEVELILE.			
	□ Revente	□ Matiàra promièra :			
	□ Bio	☐ Matière première :			
	□ Foit maissa	·			
	<ul><li>□ Fait maison</li><li>□ Fait mains</li></ul>	□ Revente :			

Date:

Signature et cachet de l'entreprise ou de l'association :

# Règlement des Marchés organisés par la ville de PIGNAN

- 1- Les marchés sont ouverts aux artistes, commerçants, artisans créateurs, producteurs inscrits à la chambre des métiers, maison des artistes, chambre d'agriculture, chambre de commerce et aux associations.
- 2- Toute personne faisant preuve d'agressivité verbale ou physique et d'impolitesse envers le personnel municipal se verra expulsée du marché par les forces de l'ordre.
- 3- Le dossier d'inscription ne constitue en <u>aucune façon une inscription systématique</u>, vous serez informé par mail ou courrier de votre réservation définitive.
- 4- Chaque candidature sera étudiée et sélectionnée par la commission festivités, en fonction de la qualité des produits, et de leur conformité avec la réglementation ainsi que de leur lien avec le thème de la manifestation.
- 5- Tout dossier incomplet **(paiement compris)** ne sera pas pris en considération. Chaque exposant se verra attribuer un emplacement dès son arrivée qui pourra ne pas être définitif. Il en assurera la présentation et la décoration soignées.
- 6- La ville se réserve le droit de refuser un exposant et l'exposition de matériel si ces derniers ne correspondent pas à la description donnée lors de la réservation.
- 7- Tous les produits vendus devront être déclaré dans le dossier d'inscription.
- 8- Les marchés sont obligatoirement payés à l'avance et non remboursables quelle qu'en soit la raison.
- 9- A votre arrivée, vous devez vous déplacer vers le point d'accueil pour que votre emplacement vous soit donné, et signaler votre présence.
- 10- Vous devez respecter les métrages et les emplacements qui vous sont attribués.
- 11- Pour des raisons de sécurité, chaque exposant devra se munir d'éclairages, de prises multiples et de rallonges conformes aux normes de sécurité. L'utilisation de convecteurs électriques est strictement interdite.
- 12-La responsabilité de la ville est dégagée en cas de bris, de vol ou de dommage de la marchandise ou autres.
- 13-Tout candidat retenu doit obligatoirement être présent sur son stand avant les heures d'ouverture au public. Il devra tenir son stand jusqu'à la fin du marché et ne pourra pas partir avant l'heure ni même circuler pour toute logistique quelle qu'elle soit.
- 14-Tout déplacement de véhicule ou autre engin est interdit pendant la durée du marché, à savoir de 10h à 18h.
- 15-L'exposant s'engage à laisser l'emplacement du marché dans l'état où il l'a trouvé, c'està-dire propre et sans détritus.
  - « Je m'engage à respecter le règlement et la bonne moralité de la manifestation »

Date, signature et cachet précédé de la mention « Lu et approuvé » Nom de l'entreprise :